



**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
(CCTP)**

Accord-cadre n° 2026-003-00-00
**Prestations de services dans le domaine numérique et digital pour
la communication numérique de la présidence de la République**

Lot 5 – Retranscription en direct

Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert

Articles de la procédure concernée :

Articles L 2124-2, R 2124-2-1° et R 2161-2
à R 2161-5 du code de la commande
publique

SOMMAIRE

ARTICLE I – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU BESOIN ET OBJECTIF.....	3
1.1 – PRÉSENTATION SUCCINCTE DU BESOIN ET DU CONTEXTE	3
1.2 – OBJECTIFS DU PRÉSENT LOT N° 5	3
1.3 – ÉVOLUTION DES PRESTATIONS.....	3
ARTICLE II – DESCRIPTION TECHNIQUE DES PRESTATIONS.....	3
2.1 – PRESTATION DE RETRANSCRIPTION EN DIRECT	3
2.2 – DROITS DE REPRODUCTION, MODIFICATION ET RÉUTILISATION DES RETRANSCRIPTIONS	3
2.3 – LIEUX DE RÉALISATION DES RETRANSCRIPTIONS	3
2.4 – DURÉE DES PRESTATIONS	4
2.5 – LIVRABLES ATTENDUS	4
2.6 – MATÉRIELS ET SOLUTIONS MISE EN ŒUVRE	4
2.7 – MOYENS HUMAINS MISE À DISPOSITION LORS DE LA PRESTATION	4
ARTICLE III - ORGANISATION DES PRESTATIONS.....	5
3.1 – MOYENS HUMAINS.....	5
3.2 – SUIVI DE LA PRESTATION / ACCOMPAGNEMENT.....	5
3.3 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL	5
3.4 – DÉLAIS DE RÉALISATION	5
3.5 – DISCRÉTION ET CONFIDENTIALITÉ	5

ARTICLE I – Description générale du besoin et objectif

1.1 – Présentation succincte du besoin et du contexte

Le service communication numérique de la présidence de la République a quatre grandes missions :

- porter la voix de la présidence de la République sur l'espace numérique (site internet, réseaux sociaux, etc.) ;
- création du contenu (photos, vidéos, illustrations, etc.) ;
- gestion du site elysee.fr ;
- garant de la charte graphique de l'Elysée.

Pour mener à bien ses missions, le service communication numérique de la présidence de la République utilise des outils numériques, fait appel à des prestataires externes, et développe ou fait développer des applications ou des sites web, pour un usage externe ou pour un usage interne.

Le présent CCTP concerne les prestations attendues au titre du lot n° 5 (**retranscription en direct**).

1.2 – Objectifs du présent lot n° 5

Les objectifs poursuivis sont d'assurer la retranscription en direct d'allocutions, discours, conférence de presse, et autres manifestations ou prises de parole décidées par la présidence de la République.

1.3 – Evolution des prestations

Important : en cours d'exécution du marché (fin 2026), il est envisagé que la présidence de la République mette en place son propre outil numérique de retranscription en direct, en langue française. Dans ce cas, le titulaire du présent lot devra être en mesure de récupérer le flux généré par cet outil afin que l'opérateur transcripteur puisse relire et corriger le texte en direct si nécessaire.

ARTICLE II – Description technique des prestations

2.1 – Prestation de retranscription en direct

La présidence souhaite disposer d'un prestataire lui permettant de réaliser la retranscription en direct d'allocutions, discours, conférence de presse, et autres manifestations ou prises de parole décidées par la présidence de la République.

2.2 – Droits de reproduction, modification et réutilisation des retranscriptions

Le ou les opérateur(s) accepte(nt) la diffusion de leur retranscription à la télévision et sur internet, sur des supports existants ou futurs.

Le ou les opérateur(s) accepte(nt) la reproduction, modification et réutilisation de leurs retranscriptions.

Les retranscriptions sont considérées comme des livrables. La présidence est propriétaire des livrables objets du présent marché. Elle se réserve le droit de reproduire, de modifier et de diffuser les dits livrables.

2.3 – Lieux de réalisation des retranscriptions

- **Paris** : les prestations se dérouleront principalement dans les locaux de la présidence de la République situés à Paris. Le titulaire pourra éventuellement, et sur demande de la présidence, être dépêché pour travailler sur certains projets, dans d'autres locaux situés à Paris.

- **Déplacements en France ou à l'étranger** : il peut être demandé (de façon exceptionnelle) au titulaire d'effectuer des déplacements (en France comme à l'étranger). Dans ce cadre, et en fonction du contexte, le personnel du titulaire peut soit être intégré à la délégation officielle de la présidence, soit effectuer le déplacement par ses propres moyens dont il pourra facturer le coût à la présidence de la République, sur présentation de justificatifs. Le titulaire prend à sa charge les frais liés à la fabrication du passeport et à la vaccination de ses collaborateurs le cas échéant.

2.4 – Durée des prestations

La durée des prestations sera précisée dans les bons de commande.

2.5 – Livrables attendus

Les livrables attendus sont les suivants :

- **[Référence 1] : retranscription en direct sur site** : il s'agit de réaliser en présentiel (sur site) la retranscription en direct d'allocutions, discours, conférence de presse, et autres manifestations ou prises de parole décidées par la présidence de la République.
- **[Référence 2] : retranscription en direct à distance** : il s'agit de réaliser à distance la retranscription en direct d'allocutions, discours, conférence de presse, et autres manifestations ou prises de parole décidées par la présidence de la République.

Le coût unitaire de ces deux prestations est fixé pour une (1) heure de retranscription et pour un(e) (1) opérateur. Le temps d'attente n'est pas facturé.

2.6 – Matériels et solutions mise en œuvre

Le ou les opérateur(s) utilise(nt) son/leur propre matériel dans le cadre des missions qui leur sont attribuées. Une attention particulière sera portée au rendu graphique des solutions proposées (police, affichage).

2.7 – Moyens humains mise à disposition lors de la prestation

- Pour une prestation « complète » sans l'usage de la solution informatisée développée par la présidence, la présidence commande en général deux (2) opérateurs transcripteur. Un premier opérateur réalise la retranscription en direct, le second opérateur corrige le texte.
- Pour une prestation « allégée » avec l'usage de la solution informatisée développée par la présidence, la présidence envisage de commander un (1) seul opérateur transcripteur qui aura pour mission de corriger le texte en direct si nécessaire.

ARTICLE III - Organisation des prestations

3.1 – Moyens humains

Dans le cadre de l'exécution du présent marché, le titulaire doit mettre à disposition des moyens humains disposant des compétences nécessaires, en nombre suffisant.

La conduite de projet est placée sous la responsabilité d'un **interlocuteur unique responsable du marché** désigné par le titulaire. Son rôle est de veiller :

- au bon ordonnancement et à la bonne répartition des tâches ;
- au respect des obligations contractuelles de moyens et de résultats ;
- au respect des délais ;
- au respect des prix mentionnés dans l'annexe financière ;
- au respect de l'intégrité, de la cohésion et de la fiabilité des réalisations.

3.2 – Suivi de la prestation / accompagnement

La présidence souhaite disposer d'un accompagnement de qualité.

Réunions de suivi : des réunions de suivi pourront être réalisées entre le titulaire et un représentant de la présidence. Ces réunions se dérouleront en présentiel ou à distance. Chaque réunion fera l'objet d'un compte rendu rédigé par le titulaire et transmis par voie électronique au représentant de la présidence, dans un délai de 15 jours maximum à compter du jour de la réunion.

Ces éventuelles réunions de suivi ne feront pas l'objet d'une facturation.

3.3 – Calendrier prévisionnel

A titre prévisionnel et non contractuel, la date de réalisation des premières prestations est envisagée aux alentours du 07/06/2026.

Les dates de réalisation des prestations seront communiquées par la présidence dans les bons de commande.

3.4 – Délais de réalisation

Les prestations seront commandées par la présidence, dès la survenance d'un besoin.

Le titulaire devra être en mesure de proposer un opérateur disponible à tout moment en cas de besoin.

Les prestations pourront se dérouler tous les jours de l'année (week-end et jours fériés inclus), en heures ouvrées et non ouvrées.

Il sera demandé à l'opérateur en charge de la retranscription d'être présent sur le site de la prestation avant le commencement de celle-ci. L'heure, le lieu et les conditions d'arrivée seront précisées lors de la commande.

3.5 – Discretion et confidentialité

Les opérateurs et de façon générale l'ensemble du personnel du titulaire doivent faire l'objet d'une grande discrétion lors de l'exécution des prestations.

Les dispositions relatives à la confidentialité sont définies dans le CCAP.

La présidence de la République se réserve la possibilité de faire signer à chaque intervenant un accord individuel de confidentialité.